

12/05/2009  
Communiqué

## Rapport Cotis : pas si simple ...

Le rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée fait clairement apparaître la stabilité de la part salariale depuis la fin des années 1980. Pour autant, il est intéressant de noter que le coût de la protection sociale a "confisqué" une part sans cesse grandissante de la richesse créée. L'écart entre le salaire brut et le salaire net s'est donc accru. En clair, le coût du travail augmente pour l'entreprise mais le salarié ne le perçoit pas, bien au contraire. Et cela alimente un malentendu.

Un tel constat mérite que soient à nouveau posées d'une part la question d'un élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale au-delà des revenus du travail et d'autre part la nécessité de réduire les dépenses en ce domaine.

Par ailleurs, il est à souligner que la montée en puissance des dividendes, largement commentée, masque le fait que moins d'une PME sur six distribue des dividendes. En tirer des conclusions d'ordre général serait donc dangereux.

Enfin, la faible part des résultats distribués au travers des mécanismes actuels de participation, milite dans le sens de la création à côté du dividende du capital d'un "*dividende du travail*" composé d'une part du dividende de l'apport en industrie dans les entreprises de plus de 50 salariés et, d'autre part du contrat de résultat facultatif dans les PME de moins de 50 salariés.

La CGPME continuera donc à oeuvrer en faveur d'une meilleure association des salariés aux résultats, tout en laissant le chef d'entreprise arbitrer en fonction des priorités de développement de l'entreprise.

A l'inverse, toute affectation autoritaire et uniforme des résultats serait une erreur économique, contraire à la liberté de gestion.